

Entreprises et énergie : ce n'est plus seulement une question d'optimisation des achats

Analyse

Synthèse

La problématique « énergie » a longtemps été abordée par la fonction achats dans les entreprises, notamment pour répondre à la fin des TRV et l'ouverture des marchés à la concurrence. Dans le cadre du Plan Climat de la France, de la transition énergétique plus que jamais nécessaire en cette période, et au-delà des Lois récentes (Plan-Climat, LOM), la question de l'énergie doit aujourd'hui être abordée de manière beaucoup plus globale par les consommateurs, y compris les entreprises, d'où l'émergence de véritables fonctions dédiées auxquelles les opérateurs et de nouveaux entrants répondent avec le développement de nouveaux services. On peut espérer que cette approche climat / énergie se renforcera dans l'après crise sanitaire et économique que nous traversons.

Sommaire

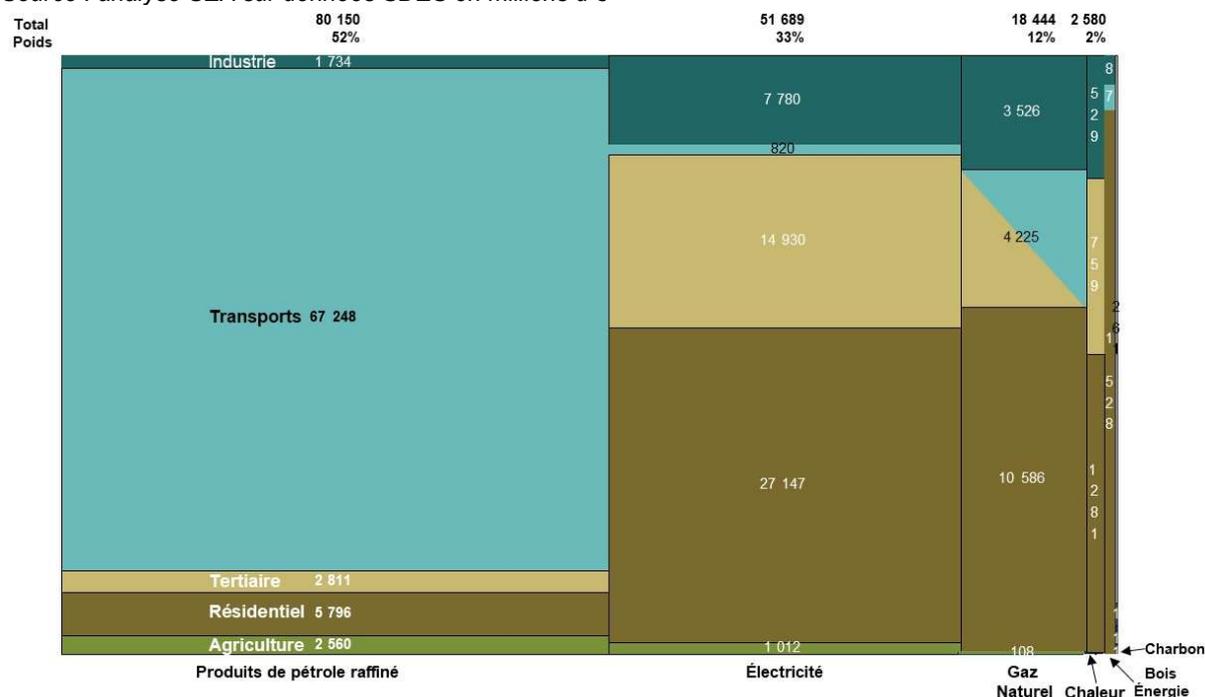
1.	L'ÉNERGIE EST D'ABORD ABORDÉE AVEC LES ACHATS PAR LES ENTREPRISES	3
1.1	LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE DES ENTREPRISES PAR SOURCES D'ÉNERGIES : 105 MILLIARDS D'EUROS EN 2018.....	3
1.2	OUVERTURE À LA CONCURRENCE ET STRATÉGIES D'ACHATS DES ENTREPRISES : LES MODÈLES D'ACHATS GROUPÉS.....	3
2	DES RÉGLEMENTATIONS DE PLUS EN PLUS CONTRAIGNANTES QUI OBLIGENT À ABORDER L'ÉNERGIE DANS SON ENSEMBLE	5
2.1	DE LA LOI POPE À LA LOI ELAN : COMMENT LES ENTREPRISES ONT ÉTÉ IMPACTÉES SUR LA GESTION DE L'ÉNERGIE.....	5
2.2	... ET COMMENT ELLES VONT L'ÊTRE PAR DEUX NOUVELLES LOIS : LA LOI ÉNERGIE-CLIMAT ET LA LOM.....	6
3	OFFRE ET DEMANDE : LE TEMPS DE L'ADAPTATION	7
3.1	ENTREPRISE ET ÉNERGIE : DOMAINES CONCERNÉS, STRATÉGIE	7
3.1.1	<i>Les domaines concernés.....</i>	7
3.1.2	<i>Stratégie énergétique, démarche.....</i>	7
3.2	LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX CLIMAT PAR LES ENTREPRISES	8
3.2.1	<i>Des exemples de groupes prenant des engagements pour le climat</i>	8
3.2.2	<i>Illustration : Groupe Pernod Ricard</i>	9
3.3	L'ÉLARGISSEMENT DE L'OFFRE : DE LA FOURNITURE DE FLUIDES À LA FOURNITURE DE SERVICES	10
3.3.1	<i>Le marché des services énergétiques : 50 Mds€ en 2025 en Europe.....</i>	10
3.3.2	<i>Les acteurs : une offre fragmentée, des énergéticiens qui s'organisent et l'apparition de nouveaux entrants</i>	11
4	EN GUISE DE CONCLUSION	12

1. L'énergie est d'abord abordée avec les achats par les entreprises

1.1 La facture énergétique des entreprises par sources d'énergies : 105 milliards d'euros en 2018

155 Mds€ de dépenses de consommations énergétiques en 2018 en France, 105 Mds€ pour les entreprises et le secteur public

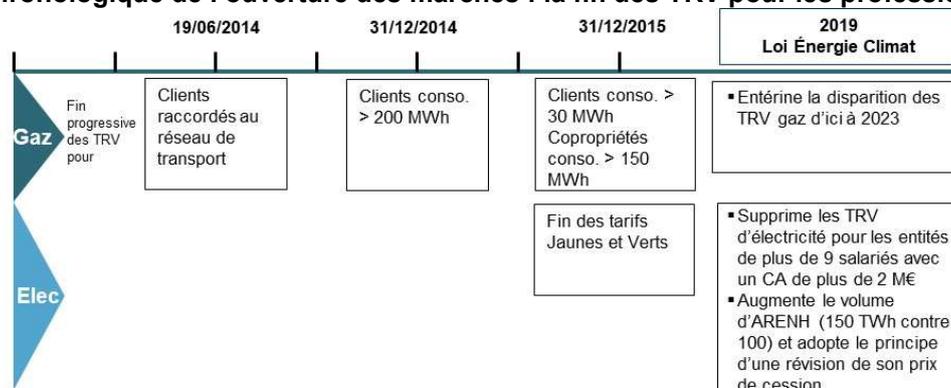
Source : analyse SEA sur données SDES en millions d'€



En 2018, en cumulé et en valeur, toutes sources d'énergie confondues, les entreprises et le secteur public ont consommé 68% de la consommation finale d'énergie (industrie, transports, tertiaire). Si le total représente 155 mds€ de dépenses, pour les entreprises cela représente, pour les trois secteurs, un total de 105 Mds€ de factures. En terme de sources d'énergies, 98% de la consommation en valeur est portée par les produits pétroliers (69%), suivis par l'électricité (22%) et le gaz naturel (7%), les autres sources d'énergie (chaleur, bois énergie, charbon) représentant moins de 2% de la consommation des entreprises.

1.2 Ouverture à la concurrence et stratégies d'achats des entreprises : les modèles d'achats groupés

Rappel chronologique de l'ouverture des marchés : la fin des TRV pour les professionnels

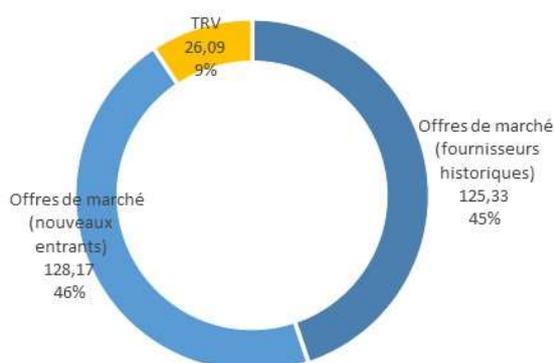


Depuis juin 2014, les TRV pour les clients raccordés au réseau de transport ont disparu (sachant que la majorité d'entre eux avaient déjà anticipé leur disparition). Les TRV ont progressivement disparu entre 2014/2015 et la récente Loi Énergie Climat poursuit dans cette voie pour le gaz comme pour l'électricité en fonction de catégories de clients.

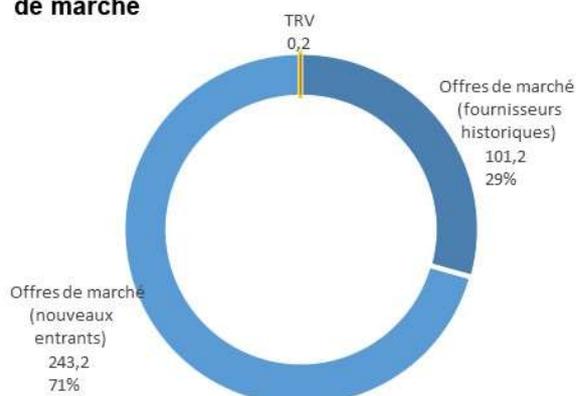
Répartition des TRV et des offres de marché – Marchés de détail en gaz et électricité, segment des professionnels

Source: d'après données CRE – 3^{ème} trimestre 2019, données à septembre 2019

Marché de l'électricité : 91% des volumes vendus en offres de marché



Marché du gaz : 99,9% des volumes en offres de marché



Sur le marché des professionnels, le marché est fourni en offres de marchés pour la totalité (moins un reliquat) et pour près de 91% en électricité (le reliquat correspondant aux TRV Bleu).

L'achat d'énergie s'est professionnalisé : les modèles d'achats groupés

Source : analyse SEA

Type	Interne groupe	Inter-entreprises	Modèle trading	Contrat longue durée
Descriptif	Groupements d'achats multi-sites au sein d'un même groupe	Groupement d'achats inter-entreprises sur le modèle développé pour les collectivités et les particuliers	Achat pour revente (trading) en interne groupe	Contractualisation sur longue durée (plus de 20 ans)
Fréquence	Courant depuis l'ouverture des marchés	En développement	En développement	Rare
Exemple	Nombreux groupes, achats à maille France, voire Europe	En GIE ou solution proposée par des courtiers en énergie, des CCI, ...	La SNCF avec sa filiale spécialisée par exemple	Le consortium Exeltium

Dans ce contexte, les achats d'énergies se sont professionnalisés avec trois phases de développement :

- Les achats multi-sites lancés par les groupes, soit sur une base nationale, soit sur une base européenne,
- Avec la fin des TRV gaz, on a vu apparaître des groupements d'achats inter-entreprises (avec plusieurs modèles : GIE, porté par des courtiers ou des sociétés de conseil, des CCI, ...)¹,
- On voit aujourd'hui apparaître le modèle trading (les entreprises se structurent pour acheter directement l'énergie et dispatcher les consommations sur leurs sites de consommation – achats directs en base, dentelle, PPA, autoconsommation, ...),
- Les contrats de très longs termes restent une exception pour les électro-intensifs (Exeltium).

¹ Sur les groupements d'achats, voir la note SEA Conseil, ici : https://www.seaconseil.com/wordpress/wp-content/uploads/2017/11/SEANoteHAEnergiesenFrance_092014VF.pdf

2 Des réglementations de plus en plus contraignantes qui obligent à aborder l'énergie dans son ensemble

2.1 De la Loi POPE à la Loi ELAN : comment les entreprises ont été impactées sur la gestion de l'énergie...

Les obligations des entreprises dans différentes Lois

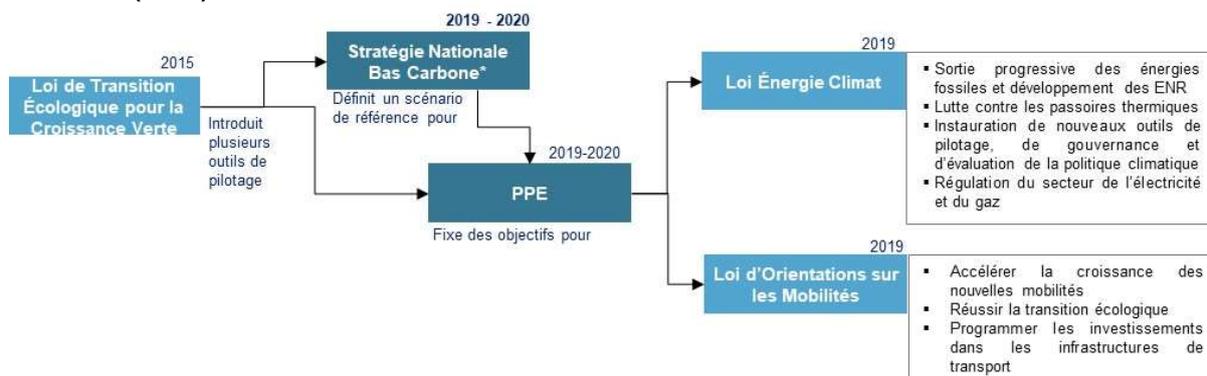
2005	Loi Pope	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place des CEE à travers la Loi de Programmation fixant les Orientations de la Politique (POPE) du 13 juillet 2005 Le dispositif des CEE repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie. Ceux-ci doivent ainsi promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie. Le 1er janvier 2018, le dispositif est entré dans sa 4ème période d'obligation pour une durée de 3 ans
2009 / 2010	Lois Grenelle 1 et 2	<ul style="list-style-type: none"> Objectif de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2030 (par rapport à 1990) Obligation, pour les entreprises dont le CA > 100 m€ à plus de transparence sur les domaines RSE (à partir de 2014 pour l'exercice 2013, chaque société devra sélectionner un certain nombre d'indicateurs qui montreront, d'année en année, les progrès effectués dans trois grands domaines : social, environnemental et sociétal) Lancement des CPE (Contrats de Performance Énergétique)
2013	Loi DDADUE	<ul style="list-style-type: none"> Loi portant diverses dispositions d'adaptation du droit national au droit de l'Union européenne Obligation de mettre en place une stratégie d'efficacité énergétique pour les entreprises (réduction de la consommation d'énergie et optimisation de l'énergie consommée) Audit énergétique obligatoire pour les structures de plus de 250 salariés dont le CA dépasse les 50 m€ (sauf si l'entreprise est certifiée ISO 50001)
2015	Loi de Transition Énergétique	<ul style="list-style-type: none"> Diviser par 2 la consommation d'énergie finale d'ici 2020 par rapport à la référence 2012 Porter la part des ENR à 32% de consommation finale brute d'ici 2050
2018	Loi Élan	<ul style="list-style-type: none"> La loi ELAN, relative à l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, est une loi qui vise à réformer le droit de l'immobilier. Dans son chapitre dédié à la rénovation énergétique, elle prévoit la mise en œuvre d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale pour les bâtiments tertiaires. L'objectif est d'atteindre une réduction de la consommation d'énergie finale pour les bâtiments soumis à l'obligation d'au moins : 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050, par rapport à 2010

En matière énergétique, les obligations pour les entreprises ont été très progressives (en dehors de la fin des TRV) :

- avec la Loi POPE et les CEE, elles ont débordé touché les fournisseurs d'énergie,
- les Lois Grenelle ont introduit les objectifs européens de diminution de GES et des obligations de transparence en matière environnementale (rapport RSE) mais sans implication directe,
- la Loi DDADUE introduit des obligations en matière d'efficacité énergétique et d'audits énergétiques (en fonction de la taille des entreprises),
- la LTECV était une loi programmatique et de cadrage et préfigure un certain nombre de textes récemment votés (voir ci-après)
- la loi Élan vient fixer des objectifs de réduction de consommations énergétiques dans les bâtiments tertiaires.

2.2 ... et comment elles vont l'être par deux nouvelles Lois : la Loi Énergie-Climat et la LOM

De la LTECV aux deux Lois récentes, la Loi Climat-Énergie (2019) et la Loi d'Orientations sur les Mobilités (2019)



Dans la continuité des Directives Européennes visant l'atténuation du changement climatique, la France a déployé un arsenal juridique qui, en plus d'avoir un impact sur le mix énergétique (recul du nucléaire, développement des ENR), va obliger les consommateurs à changer leurs habitudes (efficacité énergétique, mobilités, ...). Cet appareil législatif découle de scénarios énergétiques pour la France. Ainsi, le scénario de la SNBC dessine la feuille de route de la France pour atteindre l'objectif de neutralité carbone à 2050 et la PPE est la trajectoire énergétique de la France pour ces 10 prochaines années (deux périodes 2019-2023 et 2024-2028). Une première version de ces documents a été présentée en 2019 (la seconde était en consultation jusqu'au 19/02.2020).

Du côté législatif, deux Lois viennent d'être promulguées fin 2019 – la Loi Énergie-Climat et la LOM, toutes deux s'appuyant sur la SNBC et la PPE, toutes deux ayant des implications sur les consommateurs :

Quelques mesures des deux Lois impactant les entreprises

Loi Énergie Climat 2019	Loi d'Orientations sur les Mobilités 2019
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sortie progressive des énergies fossiles et développement des ENR <ul style="list-style-type: none"> - réduction de 40% de la consommation d'énergies fossiles d'ici 2030 par / 2012 - l'obligation d'installation de panneaux solaires sur les nouveaux entrepôts et supermarchés et les ombrières de stationnement - objectif d'atteindre 33% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique d'ici 2030 ▪ Lutte contre les passoires thermiques ▪ Instauration de nouveaux outils de pilotage, de gouvernance et d'évaluation de la politique climatique ▪ Régulation du secteur de l'électricité et du gaz <ul style="list-style-type: none"> - Les TRV de gaz prennent progressivement fin pour l'ensemble des consommateurs en 2023 - Les TRV d'électricité pour les entités de plus de 9 salariés avec un CA de plus de 2 M€ sont supprimés - le gouvernement est autorisé à porter le plafond de l'Arenh, de 100 à 150 térawattheures - la loi prévoit de réduire la dépendance au nucléaire et renforce les contrôles pour lutter contre les fraudes aux certificats d'économie d'énergie (CEE) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accélérer la croissance des nouvelles mobilités <ul style="list-style-type: none"> - Le covoiturage comme solution de transport au quotidien est développé au travers plusieurs mesures. ▪ Réussir la transition écologique <ul style="list-style-type: none"> - interdiction des ventes de voitures à énergies fossiles carbonnées (essence ou diesel) d'ici 2040 - déploiement des véhicules électriques et objectif de multiplier par cinq les bornes de recharges publiques d'ici 2022 ▪ Programmer les investissements dans les infrastructures de transport

3 Offre et demande : le temps de l'adaptation

3.1 Entreprise et énergie : domaines concernés, stratégie

3.1.1 Les domaines concernés

Les domaines concernés par l'énergie dans l'entreprise

Source : analyse SEA d'après Cognizant 2020

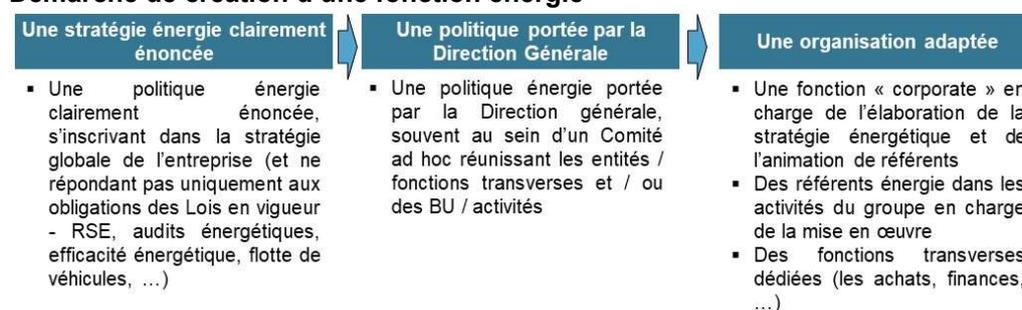
Domaines concernés en entreprise			
Bâtiments tertiaires	Process industriels	Logistique	Corporate
<ul style="list-style-type: none"> Installation de systèmes de gestion avancée des bâtiments et d'équipements éco-énergétiques (lampes Led, ...) Monitoring des consommations Conception optimisée des bâtiments (écoconception) ... / ... 	<ul style="list-style-type: none"> Systèmes de performances énergétiques Installation de systèmes de surveillance de l'énergie Pilotage de l'énergie en temps réel Valorisation des déchets (méthanisation, biomasse) ... / ... 	<ul style="list-style-type: none"> Optimiser les itinéraires, renforcer l'efficacité de la charge Passage aux carburants vert (GNV, VE, ...) Optimisation / verdissement des livraisons dernier kilomètre, / ... 	<ul style="list-style-type: none"> Rationalisation du parc informatique Audits énergétiques / environnementaux Audits de l'empreinte carbone Rapports RSE
<ul style="list-style-type: none"> Optimisation des achats d'électricité et de gaz (massification, récupération de chaleur fatale, effacement, ...) et verdissement des achats énergétiques (PPA, installation de PV, autoconsommation ...) Système de management de l'énergie (audits énergétiques, mise en place de SME, pilotage, certifications ISO 50 0001, ...) Valorisation des CEE 			

Si les achats d'énergies restent un élément clé de la stratégie énergétique des entreprises, l'énergie concerne l'ensemble des activités, que ce soit en *corporate* avec un lien fort avec la politique RSE que par activité, et notamment concernant les bâtiments tertiaires, la logistique et les process industriels. L'ensemble de ces problématiques nécessite également de gérer les obligations légales (audits énergétiques, actions d'efficacité énergétique, valorisation des CEE, ...). En tout état de cause, l'énergie ne peut plus être abordée que par les achats, l'efficacité énergétique du fonctionnement de l'entreprise devenant une donnée clé.

En effet, les avantages concurrentiels sont en constante évolution : il n'y a pas si longtemps, l'informatique était un centre de coûts. Aujourd'hui, la maîtrise des données et la transformation digitale sont devenus essentiels. L'énergie suit une trajectoire similaire : ce qui restait jusqu'à présent comme une problématique « achats » est en train d'émerger comme un levier de compétitivité, et pas uniquement parce que la législation évolue. Pour autant, la fonction énergie dans les entreprises reste émergente et contrairement à d'autres fonctions transverses, elle est encore loin d'être généralisée. Celles qui ont et/ou structurent une fonction dédiée ont bien compris les enjeux et intègrent leur stratégie « énergie » (et généralement environnement / développement durable au sens large) à leur stratégie globale.

3.1.2 Stratégie énergétique, démarche

Démarche de création d'une fonction énergie



Une stratégie énergétique ne sera efficace dans sa mise en œuvre que si la DG apporte un engagement explicite et qu'une structure de gouvernance claire est mise en place. Une fois la direction et l'organisation mises en place, la première tâche consiste à évaluer les impacts énergétiques internes et externes de l'entreprise : Quelle quantité d'énergie l'entreprise utilise-t-elle et quel est son coût ? Quel est l'impact de ces dépenses sur les principaux indicateurs financiers tels que le coût des

marchandises/services vendus ? L'utilisation des énergies renouvelables est-elle évaluée ? Quelle est l'empreinte carbone et celle des fournisseurs ? Cette empreinte correspond-elle aux attentes des clients, des investisseurs et des employés, et comment l'entreprise se situe par rapport à ses concurrents ?

L'énergie est l'un des postes de dépenses les plus importants avec les coûts de personnels, les coûts de matières premières, les installations et les équipements - mais c'est le seul qui ne soit pas contrôlé et géré avec soin. Et c'est souvent la partie la plus importante de la structure de coûts d'une entreprise qui ne soit pas correctement contrôlée.

Ainsi, les groupes qui ont développé cette fonction suivent une démarche qui part de la définition d'une stratégie énergétique, généralement intégrée à la stratégie groupe et portée par la Direction générale, pilotée par un Comité transverse (associant les directions clés de l'entreprise) et la création d'une fonction clairement identifiée, en charge de la définition, de l'animation de référents.

3.2 La prise en compte des enjeux climat par les entreprises

3.2.1 Des exemples de groupes prenant des engagements pour le climat

Entreprises adhérentes de l'iSBT et ayant défini des objectifs en matière de climat

Source : données iSBT 2020

Secteur	Groupes	Date d'engagement	Objectifs de réduction des émissions de GES Scope 1 et 2, politique ENR
Immobilier	Covivio 	Aout 2018	Réduction des émissions de GES Scope 1 et 2 de 35% par m² d'ici 2030 par / à 2017
	Gecina 	Oct 2017	Réduction des émissions de GES de 48% par m² d'ici 2030 par / à 2014 (scope 1, 2 et 3 pour les biens en leasing).
	Klépierre 	Mar 2020	Réduction des émissions de GES Scope 1 et 2 de 80% par m² en 2030 par / à 2017
	Mercialys 	Sep 2019	Réduction des émissions de GES Scope 1 et 2 de 47% par m² par / à 2017
Grande distribution /Retail	Groupe Casino 	Sep 2019	Réduction des émissions de GES Scope 1 et 2 de 18% en 2025 par / à 2015
	Decathlon 	Sep 2019	Réduction des émissions de GES Scope 1 et 2 de 75% en 2026 par / à 2016. Développement des ENR comme source d'électricité de 20% en 2016 à 100% en 2026
	Maisons du Monde 	Sep 2019	Réduction des émissions de GES Scope 1 et 2 de 50% en 2030 par / à 2018
Agroalimentaire	BEL S.A. 	Août 2019	Réduction des émissions de GES Scope 1 et 2 de 22% en 2030 par / à 2017 base year
	Danone 	Nov 2017	Réduction des émissions de GES Scope 1 et 2 de 30% par / à 2015 (et vise la neutralité carbone à 2050)
	Pernod Ricard 	Aout 2019	Réduction des émissions de GES Scope 1 et 2 de 30% en 2030 par / à 2018. 100% de sourcing électrique en ENR en 2025
Equipements	Legrand 	Jul 2018	Réduction des émissions de GES Scope 1 de 15% et de 36% pour le Scope 2 d'ici 2030 par / à 2016.
	Rexel 	Oct 2019	Réduction des émissions de GES Scope 1 et 2 de 35% en 2030 par / à 2016
	Schneider Electric 	Sep 2019	Réduction des émissions de GES Scope 1 et 2 de 100% en 2030 par / à 2017. Sourcing électrique en ENR de 100% à 2030
Consulting, IT, services	Atos 	Oct 2017	Réduction des émissions de GES Scope 1 et 2 de 37% en 2021 et 86% en 2050 par / à 2012
	Cappgemini 	Sep 2017	Réduction des émissions de GES Scope 1, 2 et 3 de 30% en 2030 par / à 2015
	Sopra Steria Group 	Oct 2019	Réduction des émissions de GES Scope 1 et 2 de 42% sur les voyages d'affaires et les data centers de 21% en 2025 par / à 2015. Cet objectif met la société sur les rails d'un objectif de baisse d'émissions par salarié de 85% à l'horizon 2040
	Worldline 	Mar 20	Réduction des émissions de GES Scope 1, 2 et 3 de 51% par recette unitaire en 2025 et 83% en 2035 par / à 2018
Construction	Saint-Gobain 	Août 2019	Réduction des émissions de GES Scope 1 et 2 de 10% en 2025 par / à 2017.
	Imerys 	Août 2019	Réduction des émissions de GES Scope 1 et 2 de 36% par millions d'euros de CA en 2030 par / 2018.
Automobile	Groupe Renault 	May 2019	Réduction des émissions de GES Scope 1 et 2 de 60% par voiture produite en 2030 par / à 2012
	PSA Automobiles SA 	Nov 2019	Réduction des émissions de GES Scope 1 et 2 de 20% en 2034 par / à 2018.
Environnement	Suez 	Jan 2018	Réduction des émissions de GES Scope 1 et 2 de 30% en 2030 par / à 2014
	Veolia 	Oct 2019	Réduction des émissions de GES Scope 1 et 2 de 22% en 2034 par / à 2018
PGC	Groupe SEB 	Mar 2019	Réduction des émissions de GES Scope 1 et 2 de 40% par produit en 2023 et 60% en 2030 par / à 2016
	L'Oréal 	Août 2018	Réduction des émissions de GES Scope 1, 2 et 3 de 25% en 2030 par / à 2016
Energie	Engie 	Feb 2020	Réduction des émissions de GES de la production d'électricité sur les Scope 1 et 3 de 52% / KWh en 2030 par / à 2017.
Transports	SNCF 	Nov 2019	Réduction des émissions de GES Scope 1, 2 de 26% en 2030 par / à 2017
Facility Management	Sodexo 	Sep 2019	Réduction des émissions de GES Scope 1, 2 et 3 de 34% en 2025 par / à 2017. Sourcing électrique en ENR à 100% en 2025
Textiles, Apparel, Luxury Goods	Kering 	Dec 2016	Réduction des émissions de GES Scope 1, 2 et 3 de 50% par unité de VA en 2025 par / à 2015
Services postaux et logistiques	La Poste SA 	Août 2019	Réduction des émissions de GES Scope 1 et 2 de 51% en 2025 par / à 2013.
Divertissement	La Française des jeux 	Sep 2019	Réduction des émissions de GES Scope 1, 2 de 20% en 2025 par / à 2017.

Nota Bene :

Scope 1 / Émissions directes de GES (Gaz à Effets de serre) : émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire des émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme (par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, fuites de fluides frigorigènes, ...)

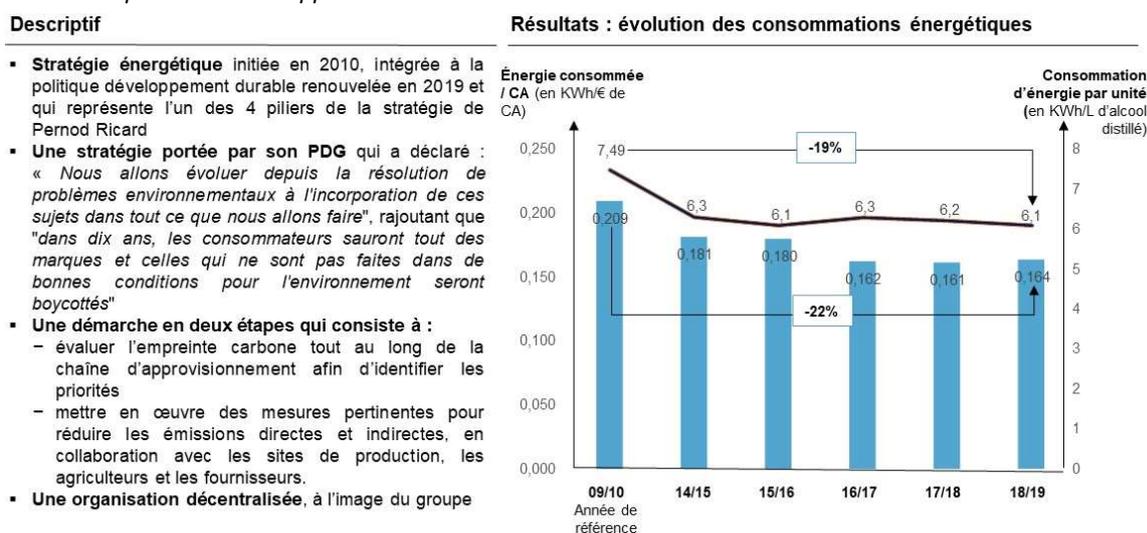
Scope 2 / Émissions à énergie indirectes : émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.

Sans faire un état exhaustif des engagements climat des entreprises françaises, on peut se référer à une initiative à laquelle adhèrent de plus en plus de sociétés (838 à ce jour dans le monde, une soixantaine en France) : l'initiative Science Based Targets (SBT – objectifs fondés sur la science) qui se fixe pour but de piloter une action climatique ambitieuse dans le monde de l'entreprise, en faisant de ces objectifs un moyen pour ces dernières de faire de la transition vers une économie bas carbone un avantage compétitif. Parmi la soixantaine de groupes français ayant adhéré, une trentaine a validé ses objectifs avec l'association (Cf. tableau ci-avant) – des objectifs qui nécessitent une stratégie et une organisation pour leur mise en place, ce que ces groupes ont mis en place².

3.2.2 Illustration : Groupe Pernod Ricard

Démarche et résultats de la stratégie énergétique du Groupe Pernod Ricard

Source : d'après données rapports annuels



Le groupe Pernod Ricard a mis en place une stratégie énergétique depuis 10 ans, dans l'optique de réduire son empreinte carbone comme de favoriser l'efficacité énergétique de ses process industriels comme de sa logistique. Sur le seul indicateur de la consommation énergétique rapportée au chiffre d'affaires comme à la production de litres d'alcools distillés, on peut voir que la politique a porté ses fruits, avec une baisse des consommations de respectivement 22% et 19% sur 10 ans alors que sur la même période, le CA du groupe a connu une croissance de +31%. Ce qui est une bonne illustration que l'on peut agir pour le climat tout en augmentant la productivité.

Dans la continuité de la démarche engagée depuis 10 ans, dans le cadre de sa stratégie de développement durable, le groupe s'est fixé en 2019 de nouveaux objectifs en matière de climat / énergie :

- d'ici à 2030 : réduction de 30 % des émissions absolues de carbone des sites de production (scopes 1 et 2), avec comme année de référence 2018, validée par l'initiative SBT pour être en ligne avec le scénario inférieur à 2 °C,
- d'ici à 2030 : réduction de 50 % de l'intensité de l'empreinte carbone scope 3 (année de référence 2018), validée par l'initiative SBT pour être en ligne avec le scénario de 2°C,
- d'ici à 2025 : 100 % d'électricité renouvelable utilisée dans les sites de production et les bureaux administratifs (en 2018, la part des ENR consommée est de 76% pour les sites industries et de 10% pour les bureaux).

² D'autres initiatives existent : le French Business Climate Pledge, groupe du Medef (101 entreprises représentant 1 650 Mds€ de CA et 6 millions d'emplois au plan mondial, ont réaffirmé en 2019 la nécessité de changer collectivement de cap en accélérant l'innovation et la R&D à travers leurs investissements dans des solutions bas carbone), le RE100 (entreprises s'engageant à n'utiliser que de l'électricité produites à partir d'ENR) ou encore des investisseurs (en Juin 2019, en marge du G20, dans une lettre ouverte, 477 investisseurs représentant 34 000 MdsUSD d'actifs, soit la moitié du capital investi dans le monde, ont réclamé aux gouvernements du G20 de s'aligner sur les objectifs de l'accord de Paris).

3.3 L'élargissement de l'offre : de la fourniture de fluides à la fourniture de services

3.3.1 Le marché des services énergétiques : 50 Mds€ en 2025 en Europe

Le marché des services énergétiques en Europe en 2025 : près de 50 Mds€ de CA, en croissance annuelle de 8%

Source : données Roland Berger 2019

Segments	Descriptif	CA en Mds€		Croissance annuelle
		2017	2025	
Logiciels de gestion	Logiciels de gestion en efficacité énergétique (collecte, reporting, surveillance et optimisation des données)	1,4	4,1	+14%
Audits/Conseil	Évaluation des flux énergétiques, actions d'optimisations adaptées aux situations spécifiques des clients (audits énergétiques, diagnostic de performance énergétique, assistance à certification, ...)	5,2	7,2	+4%
Ingénierie	Ingénierie, Approvisionnement et Construction appliqué dans l'énergie (ingénierie d'efficacité énergétique de process industriels, dans les bâtiments, bornes de recharge, ...)	9,5	18,8	+9%
Opérations	Services qui visent la réduction des consommations d'énergie d'une entreprise en utilisant des technologies et des stratégies opérationnelles telles que la gestion de la charge, les VPP et la gestion opérationnelle de l'énergie (achats)	4	7,1	+8%
Contracting	Fourniture de services d'efficacité énergétique sur une base contractuelle, comprenant l'externalisation des risques (ex. contrats CPE)	6,6	12,2	+8%
Total		26,7	49,4	+8%

Le marché européen des services énergétiques devraient atteindre près de 50 Mds€ de CA en 2025 selon le cabinet Roland Berger (étude de 2019), contre 26,7 en 2017, avec une croissance de 8% par an en moyenne. Si le plus gros marché reste l'ingénierie, celui qui devrait connaître la plus forte progression est celui des logiciels de pilotage des données énergétiques.

Les CEE : de l'ordre de 6,5 Mds€ d'incitation sur la 4^{ème} période

Objectifs, résultats sur les 4 premières périodes

Source : données Ademe

Période (en Twhc)	2006-2009	2011-2014	2015-2017	2018-2020
Objectifs	54	562	700	1600
Résultats	65,3	537,9	748,5	
Résidentiel	87%	78%	49%	
Tertiaire	4%	11%	17%	
Industrie	7%	7%	21%	
Autres	2%	4%	13%	

Pour rappel, le dispositif des CEE (Certificats d'Économie d'Énergie) est l'un des principaux outils de la maîtrise de l'énergie en France. Il sert à inciter tout maître d'ouvrage (agriculteur, particulier, industriel, collectivité territoriale) à faire des travaux d'économies d'énergie. L'État fixe un objectif d'économie d'énergie à réaliser sur une période de 3 ans. L'objectif est ensuite attribué aux énergéticiens, c'est-à-dire aux fournisseurs d'énergies (électricité, gaz, fioul, chaleur, carburants), appelés les « obligés ». Leur rôle consiste à faire réaliser des économies d'énergie sur l'ensemble des secteurs d'activité. D'après le Groupement des professionnels des certificats d'économie d'énergie (GPCEE), le volume de la 4^{ème} période correspond à une amende potentielle de 24 Mds€ sur trois ans. Les obligés vont donc devoir inciter les bénéficiaires à engager des travaux en leur versant un montant de l'ordre 6,5 milliards d'euros.

3.3.2 Les acteurs : une offre fragmentée, des énergéticiens qui s'organisent et l'apparition de nouveaux entrants

La multiplication de nouveaux entrants : exemples dans les services énergétiques

Secteur d'origine	Groupe	Création / Acquisition de	Date	Activités	Chiffres clés
Pétrole	Total	 TOTAL Acquisition de  GreenFlex	2017	Fusion avec BHC (délégitaire CEE de Total), conseil en efficacité énergétique	550 personnes, plus de 500 M€ de CA en 2018
Gestion de l'eau	Véolia	 VEOLIA Acquisition de  Altergis  Actility	2015 2019	▪ Services d'énergies thermique, électrique et renouvelable, allant de l'ingénierie, à la conception, l'installation, l'exploitation et la maintenance des installations ▪ Acquisition de la filiale énergie de Actility (applications IoT)	440 personnes et 75 M€ de CA au moment de l'acquisition 30 personnes
Grande distribution	Casino	 Casino Création de  greenyellow	2007	Développeur PV, efficacité énergétique (CPE, ...), délégitaire CEE	250 personnes, 200 M€ de CA (chiffres société)
	Voltaia (Famille Mulliez / Groupe Auchan)	 voltaia Acquisition de  helexia	2019	Développeur PV, efficacité énergétique (CPE, ...)	60 personnes, 14 M€ de CA en 2018
Services Postaux	La Poste avec Économie d'Énergie	 LA POSTE Acquisition de 75% de  ECONOMIE d'ÉNERGIE	2019	Société de conseil en énergie, délégitaire CEE	250 personnes, 86 M€ de CA en 2018

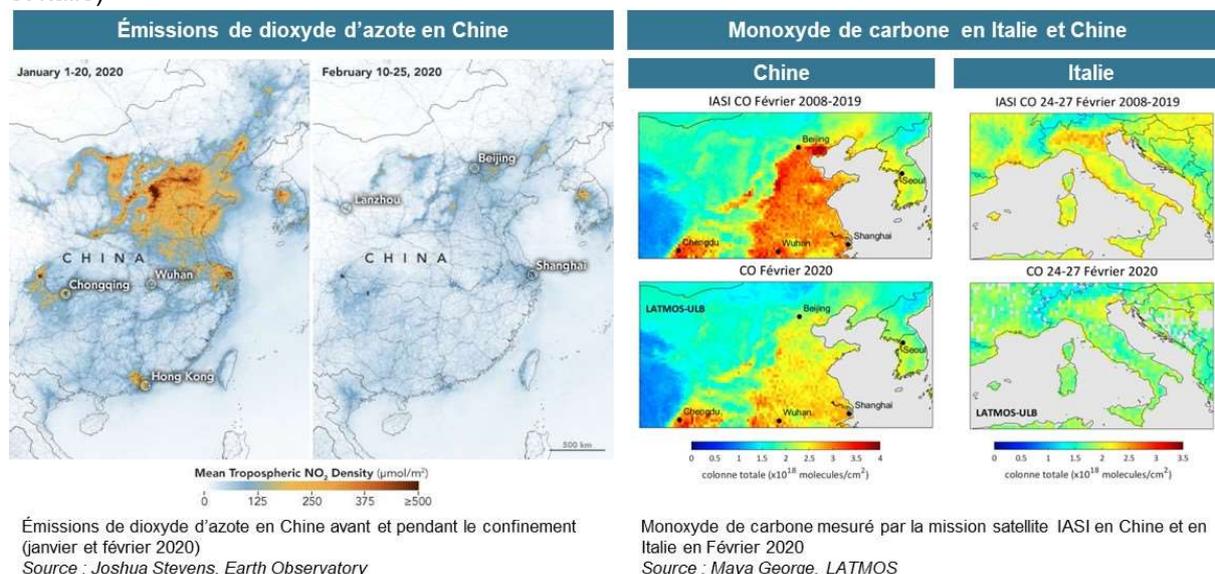
Si des acteurs historiques dominent le marché des services énergétiques – et notamment Dalkia (Groupe EDF) et Cofely (Groupe Engie), ces deux groupes se renforçant sur ces marchés (Cf. la stratégie d'Engie, la récente acquisition de CertiNergy, etc.), de nombreux acteurs sont entrés sur les différents segments de marché. Ainsi, ces 5 dernières années, des acteurs en dehors des champs électricité/gaz ont investi dans le domaine de l'énergie au sens large. Dans le tableau ci-avant, on donne des exemples de création/acquisitions dans le domaine des services énergétiques sur lequel sont apparus :

- **Total**, dans une stratégie claire de développement sur l'électricité (en plus des services énergétiques, Total, qui avait des actifs dans le solaire, a racheté Direct Énergie dans la fourniture et s'est renforcé dans la production d'électricité avec l'acquisition de CCGT en plus du portefeuille de Direct Énergie),
- **Véolia** a fait l'acquisition d'Altergis et d'Actility Energy pour redéployer cette activité sur son marché domestique après le « partage » de Dalkia entre EDF (activités France) et Véolia (activités internationales),
- **Casino et Auchan** (via Creadev) ont investi le champ de l'énergie, le premier avec la création de Yellowgreen (production PV, efficacité énergétique, fourniture d'énergie à travers un partenariat avec CDiscount), le second avec Voltaia et Helexia (production éolienne / PPA, production PV / efficacité énergétique),
- **La Poste**, avec l'acquisition de 75% de la société Économie d'Énergie (conseil en énergie, délégitaire de CEE).

On voit donc apparaître sur le marché énergétique de nouveaux acteurs issus de secteurs divers, allant du secteur pétrolier aux services postaux en passant par la grande distribution et la gestion de l'eau. Ces diversifications ont souvent comme initiateur des entreprises qui sont engagées pour leur propre compte dans une démarche énergétique (La Poste, Casino, Auchan).

4 En guise de conclusion

Émissions de dioxyde d'azote et de monoxyde de carbone avant et après le confinement (Chine et Italie)



La crise sanitaire planétaire liée au Covid 19 et le ralentissement économique brutal lié au confinement de milliards d'individus (près de 50% de la population mondiale début avril) ont mis en lumière l'effet sur le climat : les photos prises par les satellites de différentes agences spatiales du territoire de la Chine et de l'Italie avant et pendant la crise sont parlantes sur l'importance des émissions de CO² liées à l'activité humaine. Pour autant, si ce coup de projecteur est édifiant, le monde ne va pas s'arrêter sur une longue période – pas plus de trois mois par pays touché normalement. Et le climat a besoin d'une baisse soutenue et régulière des émissions de gaz à effet de serre, pas d'une brève période qui, rappelons-le, est exceptionnelle et certainement pas envisageable ni dans la durée, ni dans un phénomène de répétition. Si la pandémie liée au Covid-19 doit nous rappeler certaines réalités sur l'environnement, le climat ne devra pas être relégué au second plan dans l'après-pandémie.

En Janvier 2020, deux économistes de la banque JP Morgan³ (l'une des premières banques finançant les industries pétrolières et gazières) ont publié une note alarmiste sur le changement climatique, notant notamment : *"Nous ne pouvons pas exclure des résultats catastrophiques lorsque la vie humaine telle que nous la connaissons est menacée"* ou encore que les émissions nettes de CO² doivent être réduites à zéro d'ici 2050 et que pour obtenir ce résultat il faudrait instaurer rapidement une taxe mondiale. Si même la finance s'émeut du changement climatique, c'est qu'il est temps de faire quelque chose.

Le 04 mars 2020, soit au tout début de la crise sanitaire, la Commission européenne a présenté une proposition qui vise à inscrire dans la législation la volonté politique de l'Union de parvenir à la neutralité climatique d'ici à 2050 : *« Avec la loi européenne sur le climat, la Commission propose l'objectif juridiquement contraignant de ramener les émissions nettes de gaz à effet de serre à zéro d'ici à 2050 »*, a indiqué l'institution, et sa Présidente de rajouter que l'objectif est que *« l'Union européenne devienne, d'ici à 2050, le premier continent au monde à parvenir à la neutralité climatique »*. Souhaitons que ces objectifs ne soient pas remis à plus tard à la suite de la crise actuelle. Si tel n'est pas le cas, les acteurs économiques vont devoir se mobiliser pour participer à l'effort collectif.

³ JP Morgan Economic Research, 14 Janvier 2020, David Mackie et Jessica Murray, Special Report - Risky business: the climate and the macroeconomy.